



Liste des délibérations du CONSEIL de ZONE Vesdre - Hoëgne & Plateau

Conformément à l'article 124 de la Loi du 15 mai 2007 relative à la Sécurité civile

SEANCE du 20 septembre 2019

Présents :

Mr LEJEUNE, Aubel - Mr FYON, Baelen - Mr BOLLAND, Blegny - Mr DEWEZ, Dalhem – Mme BONNI, Disen - Mr DROUGUET, Herve – Mr FRANSOLET, Jalhay – Mr BOLMAIN, ff, Limbourg – Mr HALIN, Olne – Mr GODIN, Pepinster - Mr AUSTEN, ff, Plombières – Mr HOUET, Soumagne – Mme DELETTRE, Spa – Mr DELVAUX, Sprimont – Mr DERU, Theux – Mr DEMONCEAU, Thimister-Clermont – Mr BELTRAN, Trœz – Mme TARGNION, Verviers – Mr NIX, Welkenraedt.

Excusé(s) : Mesdames BONNI et DELETTRE et Messieurs LEJEUNE, BOLLAND, GODIN et BELTRAN

SEANCE PUBLIQUE

Communications :

- *Etat trésorerie - Versements des dotations communales*
- *Frais de déplacement lors de formation du personnel volontaire – Jugement*
- *Approbation par les autorités de Tutelle de la modification budgétaire n°1 de 2019*

1. Approbation du PV du 21 juin 2019

Le conseil approuve le procès-verbal de la séance du conseil du 21 juin 2019.

2. Dépense réclamée par des circonstances impérieuses et imprévues

Le conseil prend connaissance de la décision du collège, en sa séance du 5 juillet dernier, de :

- Pourvoir à la dépense, réclamée par des circonstances impérieuses et imprévues, afin de procéder à la démolition de l'immeuble menaçant la sécurité publique et se trouvant sis à HERVE, rue de Maestricht pour un montant estimé de 40.000 euros.
- Incrire le montant de 40.000 euros à la prochaine modification budgétaire extraordinaire à l'article 351/721-57.

3. Suppression des gardes officier – Engagement d'un officier supplémentaire - Impact et conséquences

Le conseil :

- Valide la suppression des gardes « officier n°1 » sous toit ;
- Approuve l'engagement d'un capitaine professionnel supplémentaire au 1^{er} janvier 2020 (voir réserve de recrutement) ;
- Prévoit la dépense/recette au budget 2020.

4. Subsides provinciaux – Suppression – Rétrocession des communes

Actuellement, nous attendons confirmation du maintien ou non des subsides provinciaux.

Si la part de subvention destinée aux zones est supprimée, le conseil approuve la rétrocession éventuelle des communes à concurrence de la moitié du subside provincial (fonds de la RW) que celles-ci reçoivent. La proposition sera soumise à chaque conseil communal pour approbation.

5. Marché public – SEPPT – Modification de la procédure – Ratification

Le conseil ratifie les nouvelles conditions de marché par procédure négociée avec publicité belge.

6. Marché public – Démolition de bâtiments – Attribution – Ratification

Le conseil ratifie l'attribution du marché « Démolition de bâtiments », à la société MMTT Pingeren n°8 à 4837 BAELEN, pour un montant total 24.800 euros HTVA ou 30.008 € TVA comprise.

7. Marché public – Ventes techniques – Cahier des charges et fixation des conditions de marché

Le conseil :

- Fixe les conditions de marché par appel d'offre ouvert ;
- Approuve le cahier spécial des charges.

8. Marché - Autopompe - Cahier des charges et fixation des conditions de marché

Le conseil :

- Fixe les conditions de marché par appel d'offres général avec publicité européenne ;
- Approuve le cahier spécial des charges.

9. Marché - Pompes submersibles - Cahier des charges et fixation des conditions de marché

Le conseil :

- Fixe les conditions de marché par procédure négociée sans publicité ;
- Approuve le cahier spécial des charges.

Les firmes suivantes seront consultées :

- Vanassche (info@vanassche-fire.be)
- Somati (info@somatisystems.be)
- Fire Technics (info@firetechnics.be)

10. Arrêt d'une fonction opérationnelle - Remboursement de frais liés à la formation – Décision

Le conseil approuve la règle de récupération des frais lié à la formation en cas d'abandon de fonction, à savoir : un délai d'amortissement de 5 ans par formation, à raison de 20% par année.

Les membres du conseil de zone chargent la secrétaire de zone de transmettre la présente liste des délibérations et ses annexes éventuelles aux autorités de tutelle conformément aux dispositions réglementaires applicables.

PAR LE CONSEIL :

Corinne LIEGEOIS,

Secrétaire

Jean-Luc NIX

Président